



DÉLIBÉRATION

Séance du Comité Syndical en date du mercredi 13 mars 2024

Date de la convocation : 07 mars 2024

Date d'affichage de la convocation : 07 mars 2024

Nombre de Délégués en exercice : 72

- **Présents : 71**
- **Votants : 71**
- **Excusés : /**
- **Absents : 1**

L'an deux mille vingt-quatre, le treize mars à 15 heures 00, le Comité syndical du Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Élimination des Déchets, s'est réuni au SIAVED – Espace Stanis SOLOCH – 5, Route de Louches – 59282 DOUCHY-LES-MINES, sous la Présidence de Monsieur Michel HANNECART.

Monsieur Michel HANNECART, doyen d'âge parmi les délégués syndicaux a présidé cette séance en vue de l'élection du Président du SIAVED.

Délégués titulaires présents :

CAPH : CARON Bernard (CAPH) - DELATTRE Jean-François (CAPH) - DELCROIX Jacques (CAPH) - DENHEZ Jean-Michel (CAPH) - DUBOIS Jacques (CAPH) - DUFOUR-TONINI Anne-Lise (CAPH) - KOWALCZYK Patrick (CAPH) - LEGRAIN Didier (CAPH) - LEMOINE Charles (CAPH) - REGNIEZ Claude (CAPH) - TONDEUR Jean-Marie (CAPH) - TRIFI Patrick (CAPH) - VÉNIAT Michel (CAPH) - WAELEKENS Philippe (CAPH)

CA2C : GOETGHELUCK Alain (CA2C) - HENNEQUART Michel (CA2C) - LEFEBVRE Bertrand (CA2C) - MARECHALLE Didier (CA2C) - NICAISE Véronique (CA2C) - PLATEAU Marc (CA2C) - QUONIOU Henri (CA2C)

CCCO : BRICOUT Patrice (CCCO) - DENIS Jean-Claude (CCCO) - GAMBIEZ Daniel (CCCO) - GOUY Eric (CCCO) - LUBREZ Séverine (CCCO) - PIERRACHE Joël (CCCO) - TOMMASI Evelyne (CCCO) - CINO Georges (CCCO)

CAVM : ANDRÉ Liliane (CAVM) - BAUDRIN Philippe (CAVM) - BERRIER Jean-Roger (CAVM) - BUSTIN David (CAVM) - DELANNOY Jean-Luc (CAVM) - DUBRULLE José (CAVM) - DUFOUR-LEFORT Régis (CAVM) - FRANCOIS-LAGNY Sandrine (CAVM) - GOLINVAL Philippe (CAVM) - GRINER Pierre (CAVM) - POPULIN Agostino (CAVM) - RAOUT Michel (CAVM) - SUDZINSKI Xavier (CAVM) - VANESSE Didier (CAVM) - ZINGRAFF Raymond (CAVM)

CCPS : FLAMENGT Georges (CCPS) - GERNET Gilbert (CCPS) - LEMEITER Jean-Marc (CCPS) - SEMAILLE Denis (CCPS)

CAMVS : BAUDOUX Bernard (CAMVS) - BEAUQUEL Arnaud (CAMVS) - DECAGNY Arnaud (CAMVS) - DUVEAUX Michel (CAMVS) - HANNECART Michel (CAMVS) - LAMQUET

Jacques (CAMVS) - MAHIEUX Marjorie (CAMVS) - PIETTE Fabrice (CAMVS) - FOURBIAUX Hervé (CAMVS) - WILLOT Didier (CAMVS)

CCPM : DRUESNES Danièle (CCPM) - ERLEM François (CCPM) - EUSTACHE Philippe (CCPM) - GUIOST Benoît (CCPM) - MAZINGUE Jean-Pierre (CCPM) - MEAUSOONE Gautier (CCPM) - SARRAUTE Philippe (CCPM)

Délégués suppléants remplaçant un délégué titulaire absent excusé :

Mme DUBUIS Bernadette (CA2C) a remplacé Mme DEPREZ Marie-Josée (CA2C)
M. CHABOT Pascal a remplacé M. COURTIN Benoît (CAMVS)

Délégués titulaires absents excusés ayant donné pouvoir à un délégué titulaire :

M. SAUVAGE Daniel (CAPH) a donné pouvoir à M. LEMOINE Charles (CAPH)
M. RICHARD Jérémy (CA2C) a donné pouvoir à M. HENNEQUART Michel (CA2C)
M. GIADZ Thierry (CAVM) a donné pouvoir à M. BAUDRIN Philippe (CAVM)
M. DUFOUR Stéphane (CAMVS) a donné pouvoir à M. DECAGNY Arnaud (CAMVS)

Délégués absents excusés : /

Délégués absents : DUCATILLON François (CAVM)

Secrétaire de séance : Pierre GRINER (CAVM)

Fonctionnement du syndicat

Objet : Élection du/de la Président(e) du Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Élimination des Déchets	
N° CS20240313001	N° ACTES : 5.1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L. 2122-7, L. 2122-14, L. 5211-2, L. 5711-1 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral portant extension de périmètre du syndicat inter-arrondissement de valorisation et d'élimination des déchets du 22 décembre 2023 ;

Vu les statuts du syndicat inter-arrondissement de valorisation et d'élimination des déchets ;

Vu la lettre de démission du Président acceptée par le préfet ;

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Deux assesseurs sont nommés : François ERLEM (CCPM) et Marjorie MAHIEUX (CAMVS)

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Élection du Président :

Candidats : Charles LEMOINE

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le

ID : 059-255900953-20240313-CS20240313001-DE



- Membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de bulletins : 71
- Bulletins blancs ou nuls : 7
- Suffrages exprimés : 64
- Majorité absolue : 37

Ont obtenu :

- Charles LEMOINE : 64 voix

Monsieur Charles LEMOINE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président, et a été installé.

Monsieur Charles LEMOINE a déclaré accepter d'exercer cette fonction et assure la présidence de l'Assemblée.

Le Comité syndical prend acte des résultats de l'élection du (de la) Président(e), le procès-verbal étant joint à la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Préfet.

La présente élection, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de 5 jours d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif compétent.

Acte rendu exécutoire

par publication et dépôt

au contrôle de légalité

en date du 13/03/2024

Le Président,

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Le Doyen d'âge,

Michel HANNECART



Syndicat Inter-Arrondissement
de Valorisation et
d'Élimination des Déchets
5, Route de Lourches
59282 DOUCHY-LES-MINES
Tél. : 03 27 43 78 99
Mail : infos@siaved.fr

SIAVED
Producteur de Ressources



DÉLIBÉRATION

Séance du Comité Syndical en date du mercredi 13 mars 2024

Date de la convocation : 07 mars 2024

Date d'affichage de la convocation : 07 mars 2024

Nombre de Délégués en exercice : 72

- **Présents : 71**
- **Votants : 71**
- **Excusés : /**
- **Absents : 1**

L'an deux mille vingt-quatre, le treize mars à 15 heures 00, le Comité syndical du Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Élimination des Déchets, s'est réuni au SIAVED – Espace Stanis SOLOCH – 5, Route de Louches – 59282 DOUCHY-LES-MINES, sous la Présidence de Monsieur Michel HANNECART.

Monsieur Michel HANNECART, doyen d'âge parmi les délégués syndicaux a présidé cette séance en vue de l'élection du Président du SIAVED.

Délégués titulaires présents :

CAPH : CARON Bernard (CAPH) - DELATTRE Jean-François (CAPH) - DELCROIX Jacques (CAPH) - DENHEZ Jean-Michel (CAPH) - DUBOIS Jacques (CAPH) - DUFOUR-TONINI Anne-Lise (CAPH) - KOWALCZYK Patrick (CAPH) - LEGRAIN Didier (CAPH) - LEMOINE Charles (CAPH) - REGNIEZ Claude (CAPH) - TONDEUR Jean-Marie (CAPH) - TRIFI Patrick (CAPH) - VÉNIAT Michel (CAPH) - WAELEKENS Philippe (CAPH)

CA2C : GOETGHELUCK Alain (CA2C) - HENNEQUART Michel (CA2C) - LEFEBVRE Bertrand (CA2C) - MARECHALLE Didier (CA2C) - NICAISE Véronique (CA2C) - PLATEAU Marc (CA2C) - QUONIOU Henri (CA2C)

CCCO : BRICOUT Patrice (CCCO) - DENIS Jean-Claude (CCCO) - GAMBIEZ Daniel (CCCO) - GOUY Eric (CCCO) - LUBREZ Séverine (CCCO) - PIERRACHE Joël (CCCO) - TOMMASI Evelyne (CCCO) - CINO Georges (CCCO)

CAVM : ANDRÉ Liliane (CAVM) - BAUDRIN Philippe (CAVM) - BERRIER Jean-Roger (CAVM) - BUSTIN David (CAVM) - DELANNOY Jean-Luc (CAVM) - DUBRULLE José (CAVM) - DUFOUR-LEFORT Régis (CAVM) - FRANCOIS-LAGNY Sandrine (CAVM) - GOLINVAL Philippe (CAVM) - GRINER Pierre (CAVM) - POPULIN Agostino (CAVM) - RAOUT Michel (CAVM) - SUDZINSKI Xavier (CAVM) - VANESSE Didier (CAVM) - ZINGRAFF Raymond (CAVM)

CCPS : FLAMENGT Georges (CCPS) - GERNET Gilbert (CCPS) - LEMEITER Jean-Marc (CCPS) - SEMAILLE Denis (CCPS)

CAMVS : BAUDOUX Bernard (CAMVS) - BEAUQUEL Arnaud (CAMVS) - DECAGNY Arnaud (CAMVS) - DUVEAUX Michel (CAMVS) - HANNECART Michel (CAMVS) - LAMQUET

Jacques (CAMVS) - MAHIEUX Marjorie (CAMVS) - PIETTE Fabrice (CAMVS) - FOURBANK Hervé (CAMVS) - WILLOT Didier (CAMVS)

CCPM : DRUESNES Danièle (CCPM) - ERLEM François (CCPM) - EUSTACHE Philippe (CCPM) - GUIOST Benoît (CCPM) - MAZINGUE Jean-Pierre (CCPM) - MEAUSOONE Gautier (CCPM) - SARRAUTE Philippe (CCPM)

Délégués suppléants remplaçant un délégué titulaire absent excusé :

Mme DUBUIS Bernadette (CA2C) a remplacé Mme DEPREZ Marie-Josée (CA2C)
M. CHABOT Pascal a remplacé M. COURTIN Benoît (CAMVS)

Délégués titulaires absents excusés ayant donné pouvoir à un délégué titulaire :

M. SAUVAGE Daniel (CAPH) a donné pouvoir à M. LEMOINE Charles (CAPH)
M. RICHARD Jérémy (CA2C) a donné pouvoir à M. HENNEQUART Michel (CA2C)
M. GIADZ Thierry (CAVM) a donné pouvoir à M. BAUDRIN Philippe (CAVM)
M. DUFOUR Stéphane (CAMVS) a donné pouvoir à M. DECAGNY Arnaud (CAMVS)

Délégués absents excusés : /

Délégués absents : DUCATILLON François (CAVM)

Secrétaire de séance : Pierre GRINER (CAVM)

Fonctionnement du syndicat

Objet : Constitution du Bureau syndical : détermination du nombre de vice-président(e)s et autres membres du bureau

N° CS20240313002

N° ACTES : 5.1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L. 5211-10 et L. 5711-1 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral portant extension de périmètre du syndicat inter-arrondissement de valorisation et d'élimination des déchets du 22 décembre 2023 ;

Vu les statuts du syndicat inter-arrondissement de valorisation et d'élimination des déchets ;

Considérant que le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents ;

Considérant que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxième et troisième alinéas, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze ;

Considérant que dans ces conditions et au regard de l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2023 portant extension de périmètre du SIAVED au 1^{er} janvier 2024, le Comité syndical a été invité à déterminer la composition du bureau c'est-à-dire le nombre de vice-présidents et d'autres membres du bureau ;

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

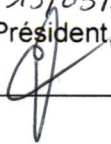
Le Comité Syndical :

- **Décide de fixer à 13 le nombre de vice-président(e)s,**
- **Décide de fixer à 4 les autres membres en qualité de conseillers syndicaux délégués du bureau.**

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Préfet.

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du comité syndical, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Acte rendu exécutoire
par publication et dépôt
au contrôle de légalité
en date du 13/03/2024
Le Président,



Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Le Président du SIAVED,



Syndicat Inter-Arrondissement
de Valorisation et
d'Élimination des Déchets
5, Rue de Louches
59282 D...
Tel. : 03 27 43 78 99
Mail : infos@siaved.fr

Charles LEMOINE

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le



ID : 059-255900953-20240313-CS20240313002-DE